



— Photo Wide World

Les membres de la Commission Pearce recueillent ici le témoignage des représentants du Parti du Centre; sur cette photo prise à Salisbury, on aperçoit de gauche à droite: sir Glyn Jones, sir Maurice Dorman, le président de la Commission, lord Pearce, ainsi que lord Harlech.

tion pour les Africains, à moins que plus tard, ceux-ci ne soient assez forts pour déclencher une révolution. Quelle est la solution qui offre le plus d'espoir?

La Commission Pearce

Voilà certaines des questions que la Commission d'enquête Pearce pose en Rhodésie. La Commission a été nommée par le gouvernement britannique, conformément au Cinquième Principe qui stipule que les autorités britanniques s'assureront préalablement que toute proposition d'accession à l'indépendance rencontre l'assentiment de l'ensemble de la population rhodésienne. La Commission est tout à fait indépendante et elle fera rapport au gouvernement britannique. Son président, lord Pearce, est un juge éminent; ses collègues sont lord Harlech, qui a acquis une vaste expérience comme ministre, ambassadeur à Washington et président du Conseil de la censure cinématographique, sir Maurice Dorman et sir Glyn Jones, qui ont été tous deux des gouverneurs généraux distingués d'Etats indépendants du Commonwealth. Ils sont entourés d'une équipe d'experts britanniques qui connaissent bien les peuples d'Afrique.

Il serait bien téméraire de dire à l'avance ce que contiendra le rapport de la Commission. A l'heure actuelle, soit en janvier, certaines réactions locales à l'en-

quête, comme les manifestations africaines et les contre-mesures prises par les autorités rhodésiennes paraissent fort inquiétantes. Mais une Commission aussi remarquable et aussi compétente devrait sans grande difficulté discerner les opinions authentiques, faire peu de cas de l'intimidation, de la propagande et des pressions exercées de part et d'autre, et en arriver à un jugement qui soit à la fois juste et sans équivoque. Cela n'empêche pas que la Commission puisse être obligée de rapporter que diverses circonstances l'ont empêchée de se prononcer sur le problème. En tout cas, l'avenir de la Rhodésie en dépend.

Si le règlement s'avérait satisfaisant, les problèmes ne disparaîtraient pas automatiquement du jour au lendemain, mais au moins ce pays obtiendrait la reconnaissance officielle de son indépendance et il pourrait envisager son avenir avec quelque espoir. Par contre, si la Commission trouve que le règlement est inacceptable, les conditions de l'important Cinquième Principe ne seraient pas remplies et il serait pratiquement impossible au Parlement britannique de donner suite aux propositions. Ce résultat refléterait la méfiance réciproque qu'entretiennent les deux races, méfiance dont on ne saurait blâmer les Africains, et risquerait de provoquer un affrontement. Ce serait un jour de deuil pour la Rhodésie.

*Une Commission
compétente*